



communiqué de presse | MAI 2020

VENTILATION : QUEL AVENIR POUR NOTRE SANTÉ ?

Avec la pandémie de Covid-2019, une prise de conscience sur la transmission des bio-contaminants s'est développée. Une méfiance vis-à-vis des autres et de l'environnement s'est installée. La ventilation peut-elle apporter des réponses constructives ? C'est l'objet de notre réflexion.

QU'EST-CE QUE LA VENTILATION ?

La **ventilation** vise principalement à produire un renouvellement d'air maîtrisé, pour satisfaire des exigences hygiéniques. En effet, la ventilation consiste soit à sortir de l'air « vicié » par des bouches ou des grilles, soit à rentrer de l'air extérieur communément appelé « air neuf ». Le renouvellement de l'air permet de diluer et d'évacuer une partie des polluants et ainsi d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur (QAI) du bâtiment, encore faut-il que la ventilation soit correctement dimensionnée et de bonne conception.

L'**extraction d'air** a pour objet d'évacuer de l'air vicié. Les débits d'air évacué sont généralement définis par des réglementations ou des normes. L'évacuation de ces débits d'air a pour conséquence une compensation, souvent naturelle, par de l'air extérieur. Dans le résidentiel, l'extraction d'air se fait par les pièces humides (WC, salle de bain, cuisine) et est compensée par une entrée d'air dans les pièces de vie (chambre à coucher, salle de séjour, etc.).

Avec l'**introduction d'air neuf**, l'air intérieur est mis en mouvement puis mélangé avec l'air introduit. C'est ainsi que l'on réduit la concentration de l'air vicié. Il en résulte une amélioration de la qualité d'air intérieur. Plus l'occupation d'un local est dense, plus l'air ambiant est chargé en contaminants, plus il est nécessaire de renouveler l'air intérieur. Dans les salles de classe par exemple, la stagnation de l'air ambiant est source de contamination et de maladie. Le renouvellement d'air est dans ce contexte une mesure de sécurité sanitaire. Elle est encore plus performante avec de la filtration. Elle doit être prise en compte.

Lorsque l'extraction d'air est jumelée avec l'introduction d'air neuf, on parle de ventilation « double flux » et on peut récupérer 80% de l'énergie nécessaire pour préchauffer l'air neuf, en hiver.

SUR LE TERRAIN, QU'EN EST-IL DE LA VENTILATION AUJOURD'HUI ?

1. Le renforcement de l'application de la réglementation est nécessaire

Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder autour de soi, dans les salles de classe et les amphithéâtres des bâtiments un peu ancien, l'air intérieur est stagnant, les élèves et les étudiants se partagent tout au long de la journée les contaminants des uns et des autres.

Dans les commerces, les bistrot, ... Il est rare que l'air soit ventilé. Pire encore, dans les transports collectifs les usagers sont de plus en plus inquiets pour leur santé. **L'AICVF et le SNEFCCA déplorent que la réglementation sur la ventilation soit aussi peu appliquée et aussi rarement contrôlée.** Il faudrait la rendre aussi incontournable que la réglementation incendie.



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR



ASSOCIATION DES INGÉNIEURS
ET TECHNICIENS EN
CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | MAI 2020

2. La réglementation doit devenir plus performante

Au niveau européen, il existe encore aujourd'hui une grande disparité dans les réglementations concernant la ventilation. Les débits réglementaires peuvent varier de 1 à 3 dans les logements, les écoles ou les bureaux, selon les pays, comme l'avait montré une étude réalisée en 2011 par REHVA, la Fédération européenne des Associations d'ingénieurs climaticiens. Dans cette étude, nos réglementations françaises anciennes apparaissaient parmi les moins performantes en termes de ventilation et de qualité de l'air intérieur.

Seuls les débits d'air sont définis dans les réglementations et les normes. Mais les taux de renouvellement de l'air et le schéma aérodynamique entre les entrées d'air « neuf » et les sorties d'air « vicié » ne sont pas pris en compte alors que c'est recommandé pour obtenir un meilleur résultat. La performance sanitaire de nos installations de ventilation n'est pas compétitive. Pour que la santé soit numéro un, il faut que la réglementation sur la ventilation devienne plus performante.

A l'heure où nos concitoyens sont meurtris par la crise du Covid-2019, l'AICVF et le Snefcca se prononcent pour une amélioration du cadre réglementaire appliqué à la ventilation. **L'AICVF et le Snefcca appellent toutes les organisations professionnelles concernées à soutenir cette initiative de santé publique.**